

CHAPITRE IV

L' EQUILIBRE DES CLASSES

- **Exemple**

- **Les propriétés de l'équilibre des classe**

Equilibre des classes

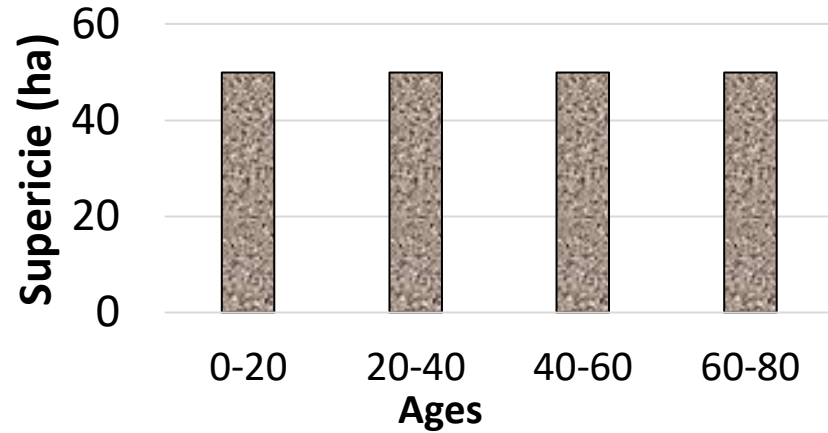
Considérons l'ensemble des arbres d'une forêt qu'on répartit dans un site continu de classes de diamètre ou classes d'âge.

On dit que ces classes sont en équilibre lorsqu'elles occupent toutes les mêmes superficies égales.

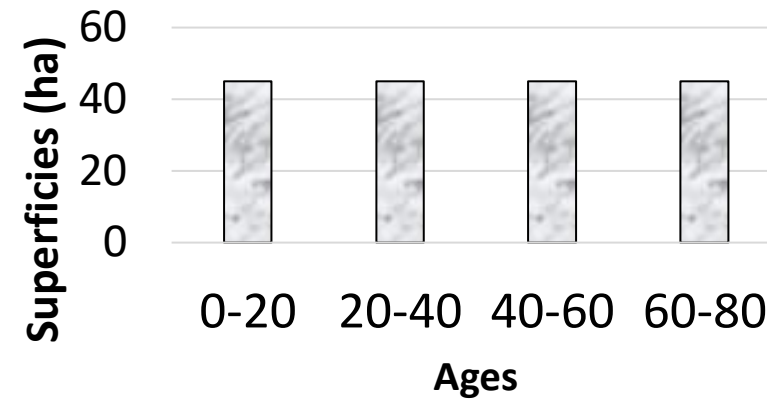
Quel que soit la structure de la forêt l'équilibre globale des classes doit être recherché parce qu'il place la forêt dans les meilleures conditions pour remplir d'une manière pérenne l'ensemble de ses fonctions (protection, production, accueil)

Exemple

Une forêt en état d'équilibre où les produits principaux (gros arbres) sont récoltés à l'âge de 80 ans et si l'on considère des classes d'âges de 20 ans le peuplement peut être représenté par les histogrammes suivants :



Etat de la forêt en 1980



Etat de la forêt en 2000

20 ans après l'exploitation on obtient un nouvel histogramme identique au premier.

Remarque : Ici on parle de surface à régénérer et non pas de nombre de tiges. Chaque rectangle est une surface à régénérer et compte un nombre d'arbres différents selon l'âge qu'il représente.

Les propriétés de l'équilibre des classes

L'équilibre des classes assure les conditions les plus favorables au maintien de la biocénose stable.

En général le milieu reste identique à lui-même tout en fournissant du bois en quantité importante.

❖ L'équilibre assure une diminution de la plupart des risques de destruction qui sont présent sur une forêt. Au Sénégal les forêts sont généralement déséquilibrés.

Ce déséquilibre concerne les classes (des jeunes bois et des très vieux bois).

Etant donné que la régénération est compromise par le passage répété des feux de brousses et le parcours répété des animaux en forêt cas du domaine sylvopastoral et d'autre part les vieux arbres disparaissent sous les effets de la sécheresse parce qu'ils sont vulnérables et sont encore exploités car ils intéressent les scieries à cause de leur dimension.

Pour la correction de ce déséquilibre.

On va aménager en faisant un aménagement de **protection** (la mise en défens ou le reboisement)

La mise en défens : est la protection d'une partie de la forêt soit les **1/5** de la surface totale de la forêt.

Cette protection permet d'assurer la régénération naturelle. On peut aussi procéder aussi à un reboisement.